



Le Syndicat des Pilotes du groupe Air France

SPAF Roissypole – Bât Aéronef – 5 rue de Copenhague – 95731 Roissy CDG Cedex – Tél : 01 46 86 66 05 – Email : contact@syndicatspaf.com

Roissy, Orly, le, 2 avril 2024

Préavis de grève du SPAF : Contre la prohibition du droit de grève

Un projet de loi initié par un groupe de sénateurs et reprenant des positions récemment exprimées par des membres du gouvernement, vise à prohiber le droit de grève dans les transports.

L'exercice du droit de grève serait ainsi interdit, sur des périodes fixées par décret, pouvant aller jusqu'à 15 jours consécutifs et jusqu'à un total de 60 jours par an.

Ce projet sera débattu au Sénat le **9 avril prochain**.

L'objectif de ce projet de loi est bien de supprimer, de fait, le droit de grève garanti par la Constitution. Ce n'est donc plus seulement réglementer ce droit, mais bien décider de manière autoritaire quand les salariés des transports peuvent ou non revendiquer.

Ce projet relèverait la France à une situation sociale totalement régressive que seuls des états autoritaires pratiquent encore aujourd'hui.

C'est aussi un projet qui organise une confusion délibérée entre transport public, c'est-à-dire le transport ouvert au public, et le service public. Cette confusion est d'autant plus scélérat que l'objectif vise des entreprises privées (et même privatisées) dans une loi prétextant un service public !

Le droit de grève est souvent l'ultime recours des salariés des entreprises de transport. L'interdire à des dates fixées – on devine comment – c'est ni plus ni moins que le supprimer dans une prohibition scandaleuse.

Le SPAF, syndicat représentatif de pilotes du Groupe Air France ne peut accepter une telle régression des droits et appelle tous les pilotes sous contrat de droit français **à cesser le travail les 15 et 16 avril 2024**.

Nous demandons le retrait pur et simple de ce texte ou à minima l'exclusion des personnels navigants de cette loi.

Nous vous tiendrons informés de la décision du Sénat.

Le Bureau du SPAF